

DE QUÉBEC A VICTORIA

OBSERVATIONS ET REFLEXIONS.

(suite et fin.)

Mais les voyageurs de *La Liaison française* n'étaient pas de simples touristes. Ils sont allés dans l'Ontario et dans l'Ouest non seulement pour voir des champs, des rivières, des lacs, des montagnes, des villes, mais encore et surtout pour causer avec des frères ; leur but n'était pas que de se procurer d'agréables distractions, mais aussi de s'enquérir de la situation des Canadiens français établis là-bas, et de leur apporter le réconfort de leur fraternelle sympathie.

Nous avons donc regardé beaucoup, au cours de notre longue randonnée, mais nous avons aussi questionné et écouté. Et qu'avons-nous vu et entendu ?

Qu'au point de vue social la situation des nôtres, en Ontario et dans l'Ouest, est bonne, excellente même. A part les Canadiens français de la Colombie, dont la situation matérielle ne paraît pas mauvaise, mais qui cependant, semblent jouer un rôle public plutôt effacé, les nôtres comptent partout, à l'Ouest de la province de Québec, de grands archevêques et évêques, des dignitaires ecclésiastiques, des ministres, des sénateurs, des magistrats, des députés, des professionnels, des hommes d'affaires d'une réputation qui nous fait grand honneur et qui est justement méritée.

Même chose au point de vue matériel. Les nôtres, croyons-nous, ont en général assez bien réussi, et s'ils ne sont pas tous richissimes, — ce qui, entre nous, n'est pas nécessaire à la grandeur ni au bonheur d'un peuple, — la plupart jouis-

sent d'une aisance enviable et quelques-uns même d'une certaine fortune.

Les fermiers des trois provinces agricoles de l'Ouest nous ont particulièrement intéressés et nous ont paru très prospères. On nous citait l'exemple d'un monsieur Turcotte qui, en 1911, partait de S.-Elzéar (Beauce) pour venir se fixer dans l'Ouest, qui s'arrêta à Radville et qui aujourd'hui y jouit d'une heureuse vieillesse au milieu de ses douze enfants, sept garçons et cinq filles, tous établis à Radville et possédant chacun, en moyenne une section, soit six cent quarante acres de terre, soit l'équivalent d'environ huit bonnes terres de chez nous. Si on évalue l'acre à \$40.00, ce qui semble le prix moyen, on voit quelle jolie fortune cette famille a acquise dans l'espace de seize ans.

Et ce cas n'est pas unique.

Un autre exemple de la prospérité des fermiers de l'Ouest, c'est celui de Morinville. Cette paroisse compte environ deux cent cinquante familles, en majorité canadiennes-françaises. Or le maire de la localité, M. Chalifoux, au cours de la réception que nous y avons eue, nous a dit que l'année dernière, à Morinville seulement, le blé a rapporté un demi-million de piastres, l'élevage du porc, un quart de million, et l'industrie laitière, l'aviculture, etc., un autre quart de million environ, soit en tout un million, ce qui fait un assez joli revenu pour chacun des fermiers.

Et les nôtres ont ainsi prospéré dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest et atteint aux degrés supérieurs de l'échelle sociale sans renier leur foi ni cacher leurs couleurs nationales. Nous ne disons pas qu'il n'y a eu aucune défection, mais en règle générale et très générale même, les nôtres sont restés là-bas ce qu'ils étaient ici : de bons catholiques et de vrais Canadiens français. Et ils continueront, nous en avons la ferme espérance, d'être toujours l'un et l'autre. Ce n'est pas qu'ils ne courent aucun péril pour leur langue d'abord, et indirectement pour leur foi. Et ce qui constitue pour eux

le danger le plus redoutable, c'est l'atmosphère des écoles officielles, où la loi ne laisse pas circuler un air suffisant pour y entretenir une vie fortement catholique et française. Mais en face de ce motif de crainte, il y a des raisons d'espoir ; il y a là-bas de nombreux et puissants facteurs de conservation religieuse et nationale.

Le premier et le plus efficace de ces facteurs de survie pour les nôtres, c'est le clergé canadien-français. Plusieurs églises particulières là-bas ont pour chefs des évêques de notre sang, et de grands évêques. Et nous ne doutons pas que dans les paroisses où les catholiques de langue française constituent la majorité, les autorités religieuses, se conformant aux intentions bien claires du Saint-Siège, ne leur donnent pour les desservir des prêtres de leur nationalité. Et ces ministres du Seigneur, en même temps qu'ils distribuent à leurs ouailles le pain évangélique et leur dispensent les mystères divins, réveillent leur fierté nationale, fortifient leur volonté de vivre et constituent pour les nôtres de précieux conseillers et des chefs naturels dans les luttes patriotiques qu'ils ont à soutenir.

Un autre grand principe de survivance nationale pour les Canadiens français d'Ontario et de l'Ouest, ce sont leurs couvents, relativement nombreux déjà, et leurs belles institutions d'enseignement secondaire et supérieur : les collèges de Sudbury, de St-Boniface et d'Edmonton, tenus par ces éducateurs émérites que sont les fils de saint Ignace de Loyola, le collège de Gravelbourg et l'Université d'Ottawa, dirigés par les Oblats qui, appelés à la sixième ou neuvième heure seulement dans ce champ de l'instruction supérieure, compensent cependant par l'activité de leur zèle le retard de leur vocation. C'est dans ces couvents que se préparent les futures reines des foyers canadiens-français de là-bas ; c'est dans ces collèges classiques et cette université que se forment les chefs qui demain conduiront les nôtres au combat et à la victoire.

Mais à quoi servirait-il d'avoir des chefs capables de commander en français, s'il n'y a pas de troupes pouvant comprendre pareil commandement. En d'autres termes, à quoi servirait-il que la classe supérieure possédât une culture française parfaite, si la masse des nôtres ignorait sa langue ou n'en avait qu'une connaissance insuffisante? On l'a compris; aussi s'est-on occupé d'améliorer l'école primaire et d'y faire respirer aux petits Canadiens français qui la fréquentent une atmosphère plus en rapport avec les exigences de leur foi et de leur nationalité.

Et ça été l'œuvre des différentes associations d'éducation établies dans ces provinces-sœurs.

Et aujourd'hui, presque partout dans l'Ontario et dans l'Ouest il faut distinguer, au point de vue scolaire, entre la situation de droit et celle de fait, entre la loi et la pratique.

La loi que régit l'école primaire n'est pas la même dans toutes les provinces. Ainsi en Ontario il y a telle chose inique et absurde qu'on appelle le règlement 17, règlement qui est un monument de fanatisme brutal, si on voulait ce à quoi il tend naturellement, et un mouvement d'illogisme et d'ignorance des lois les plus élémentaires de la pédagogie, si les auteurs de ce fameux règlement étaient sincères quand ils disaient en le promulguant qu'ils ne voulaient pas faire disparaître le français, mais simplement assurer aux élèves canadiens-français une meilleure connaissance de l'anglais; règlement qui prohibe l'ouverture de toute nouvelle école bilingue et qui, dans celles qui l'étaient auparavant, ne permet le français, comme langue de communication que la première année et quand l'élève est absolument incapable de comprendre l'anglais; et comme matière d'enseignement qu'une heure par jour.

Au Manitoba, la situation est plus simple, grâce au genre de respect qu'a M. Norris pour les *chiffons de papier*, respect qu'il a emprunté aux Huns, tant dénoncés par les Anglais durant la Grande Guerre. Le susdit Norris, faisant fi des

droits les plus sacrés des nôtres, droits garantis par la constitution, a aboli l'école confessionnelle et bilingue. Aussi au Manitoba, toute école publique est-elle neutre et anglaise... de droit.

En Saskatchewan et en Alberta, la situation est légalement un peu meilleure qu'elle ne l'est au Manitoba. Sans doute, ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux provinces il y a des écoles vraiment confessionnelles et bilingues ; il n'y a que des écoles publiques et neutres. Mais parmi ces écoles il y en a qui sont dites séparées et dans lesquelles il est loisible aux commissaires, si les parents en font la demande, de faire donner une demi-heure de catéchisme après la classe, de trois heures et trente à quatre heures l'après-midi, et une heure de français par jour.

Voilà, dans ces différentes provinces, la situation de droit de l'école catholique et bilingue. Voilà la somme de religion et de français, si parcimonieusement mesurée, quand elle n'est pas entièrement refusée, qu'on permet de donner aux enfants des nôtres. C'est évidemment insuffisant.

Aussi s'est-il formé, dans chacune de ces provinces, une association : *L'Association d'Éducation d'Ontario* dans la province voisine, *L'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba*, dans la première province des prairies, *L'Association catholique franco-canadienne*, dans la Saskatchewan, et une association similaire et dont nous ne nous rappelons pas le nom officiel dans l'Alberta ; et chacune de ces associations s'est imposé pour tâche principale d'améliorer les écoles, de les rendre plus acceptables aux nôtres. On s'est mis à l'œuvre.

On n'a pas toujours et partout suivi la même tactique. Dans Ontario on a porté la cause des écoles bilingues devant les tribunaux. En attendant une sentence finale, on a publiquement et officiellement refusé d'accepter le règlement 17, on a monté la garde autour des écoles, pour la défense desquelles on s'est exposé à l'amende et à la prison. Mais

à ce jeu on a perdu les octrois gouvernementaux et dans bien des endroits on s'est vu réduit à la famine. Aussi, aujourd'hui, adopte-t-on une nouvelle méthode : on ne dit rien, on ne s'insurge pas contre le règlement 17, mais... on ne s'en occupe pas et on reçoit les subsides du Gouvernement. C'est ce qu'on fait à Sudbury, et on s'en trouve bien.

C'est aussi la tactique universellement adoptée au Manitoba. Quand Norris a cyniquement fait un nouvel accroc à la constitution et aboli toute école confessionnelle et bilingue, les chefs de la minorité franco-canadienne, instruits par l'expérience, comprirent qu'il était parfaitement inutile d'entreprendre une bataille légale, toujours longue et dispendieuse d'ailleurs, et ils résolurent de lutter dans le silence et d'agir en marge de la loi. Sous l'inspiration du digne successeur de Mgr Taché et de Mgr Langevin, *L'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba* s'est formée, et elle s'est donné un comité exécutif qui s'est constitué en véritable ministère français d'Éducation. L'Association a rédigé un programme d'enseignement du français, a fait le choix de manuels, s'est occupée de recruter des institutrices compétentes, a nommé des inspecteurs français, a imposé aux élèves des examens auxquels on donne le nom de concours, pour ne pas trop effaroucher les autorités gouvernementales — car il ne faut pas oublier qu'on est toujours en marge de la sacro-sainte loi —, on distribue des diplômes, et l'année prochaine, le Rév. Père Bourque, S.J., donnera des cours de pédagogie, et cela à la demande de l'Association, qui ainsi, sans le dire, sans en avoir l'air, travaille à l'organisation d'une véritable école normale catholique et bilingue. Résultat : le Manitoba, qui est la province où le français est le plus ostracisé, est celle où pratiquement il y en a le plus.

Organisation semblable en Saskatchewan.

En Alberta, on semble s'être mis à l'œuvre avec plus de lenteur, mais on travaille aussi sérieusement à mettre plus

de religion et plus de français dans les écoles fréquentées par les petits Canadiens français.

Et ce qui a rendu possible ce succès des nôtres luttant là-bas pour l'école confessionnelle et bilingue, c'est d'abord leur esprit d'union et la coordination de leurs forces, c'est encore leur intelligente compréhension des conditions modernes et des moyens nécessaires aujourd'hui pour faire une lutte efficace, et la fondation de journaux patriotes, comme *Le Droit* d'Ottawa, *La Liberté* de Winnipeg, *Le Patriote de l'Ouest* de Prince-Albert, et *L'Union* d'Edmonton; le secret de leur succès il faut bien le dire pour être juste, consiste aussi en partie dans la formation et le développement du groupe agraire ou progressiste, moins fanatique que les deux vieux partis(1), repaires préférés de l'orangisme et de la franc-maçonnerie.

En effet, quand la tolérance pour les nôtres a-t-elle commencé en Ontario? Avec le passage du Drury au pouvoir. C'est au Manitoba et dans la Saskatchewan que la situation scolaire des Canadiens français est actuellement la meilleure. Or, au Manitoba c'est un ministère progressiste qui a en mains les rênes de l'administration publique; et en Saskatchewan, c'est un ministère libéral, sans doute, mais, si nous ne nous trompons, à sympathie agraire.

Et pendant que nous causions ainsi avec les Canadiens français de l'Ouest et que nous écoutions le récit des injustices dont ils souffrent, des luttes qu'ils leur faut soutenir, nous ne pouvions nous empêcher de penser, à part nous: et dire que c'est là en partie notre œuvre; dire que c'est un

(1) Ce n'est pas toujours et partout le même parti politique qui est l'exécuteur des hautes œuvres du fanatisme; en Ontario, ce sont les conservateurs qui ont été les grands persécuteurs des nôtres. Au Manitoba, au contraire, ce sont les libéraux. Dans les nouvelles provinces de l'Ouest, la ligne de démarcation entre les partis sur ce sujet est moins nette; cependant, si lors de la création de la Saskatchewan et de l'Alberta, l'opposition aux écoles confessionnelles a été conduite par des libéraux, tels que Sifton et Fielding, actuellement nous croyons que c'est le parti libéral qui, dans ces deux provinces, est même pour les nôtres d'un plus grand esprit de tolérance.

peu et même beaucoup notre faute à nous Canadiens français du Québec, si les nôtres ont à souffrir et à combattre pour leur foi et leur langue.

On a eu la délicatesse, là-bas, de ne pas nous le rappeler ; mais ce n'en est pas moins une triste vérité.

En 1890, Greenway, d'odieuse mémoire, abolissait les écoles confessionnelles au Manitoba. Les catholiques en appelèrent aux tribunaux, et portèrent leur cause jusque devant le Comité judiciaire du Conseil privé en Angleterre. Celui-ci déclara, en 1894, que les catholiques du Manitoba avait été lésés dans leurs droits et que le Parlement fédéral pouvait, si le gouvernement provincial ne le faisait lui-même, réparer l'injustice commise, en votant une loi réparatrice.

En 1896, l'on se décida enfin à agir et le premier ministre fédéral, un anglo-protestant pourtant, présenta au Parlement un projet de loi, dit Bill réparateur. C'est alors qu'on fut témoin d'une chose bien triste : le chef de l'opposition, un catholique et un Canadien français comme nous, représentant une circonscription électorale de la Province de Québec, et une circonscription essentiellement canadienne-française et catholique, se déclara contre ce projet de loi accepté par les évêques et destiné à réparer l'injustice dont souffraient nos coreligionnaires et nos compatriotes du Manitoba, et non seulement il vota personnellement contre ce bill, mais il mit tout en œuvre pour en empêcher l'adoption, et eut même recours pour cela à une obstruction systématique, moyen qui eut un plein succès. Le Parlement fut dissous, et des élections générales eurent lieu. A cette occasion les Évêques de la Province de Québec écrivirent une lettre collective dans laquelle ils demandaient aux catholiques de voter, au cours de cette élection, en faveur de candidats favorables à une loi réparatrice.

“ C'est pourquoi, N. T. C. F., disaient-ils, tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats qui

s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'Hon. Conseil Privé d'Angleterre."(1)

Mais pendant que ces Vénérables Pasteurs traçaient aux catholiques soumis à leur juridiction cette ligne de conduite bien claire, l'ex-chef de l'opposition et ses candidats s'en allaient répétant partout : Nous essayerons d'abord de la conciliation, et si celle-ci ne réussit pas, nous ferons voter une loi réparatrice. Ce qui n'empêcha pas la Province de Québec de mettre presque en bloc sa confiance en lui, et il fut porté au pouvoir. Il eut donc le loisir d'employer le moyen dont il avait tant prôné l'efficacité et dont il attendait tant de bien ; mais la conciliation n'aboutit qu'au règlement Laurier-Greenway, ce règlement dont Léon XIII disait, dans son encyclique *Affari vos*, adressée aux Archevêques et Evêques de la Confédération canadienne : " Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité : la loi que l'on a faite dans le but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, — personne n'en doute, — le droit de demander.

... Pour tout dire en un mot, il n'a pas été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba."(2)

En 1905, nouvelle question des écoles dans l'Ouest. L'on avait taillé dans la prairie deux nouvelles provinces : la Saskatchewan et l'Alberta, et il s'agissait de leur donner une constitution politique. Un projet de loi fut présenté en ce sens. Tel que rédigé d'abord il sauvegardait les droits scolaires des catholiques et Canadiens français. Mais les fanatiques entrèrent en scène. Sifton sortit du cabinet ; Fielding menaça d'en faire autant. Le premier ministre eut peur, et aussitôt il modifia son projet de loi dans un sens plus

(1) Mandements des Evêques de Québec, VIII, après page 260.

(2) Cf. Mandements des Evêques de Québec, IX, p. 22.

acceptable aux orangistes, mais désastreux pour la justice. Et tous les députés canadiens-français, et catholiques, moins sept, croyons-nous, approuvèrent cette reculade et suivirent le premier ministre dans sa retraite.

En 1912, troisième question des écoles : celle du Keewatin. Cette fois encore on sacrifia les nôtres ; et comme en 1905 la plupart des députés de notre foi et de notre sang, approuvèrent cette manière d'agir.

C'est donc bien l'opportunisme de certains de nos chefs politiques, la faiblesse de la plupart de nos députés et notre sot esprit de parti qui sont, après le fanatisme orangiste, les principales causes de la situation injuste où se trouvent les nôtres dans l'Ouest et des pénibles luttes qu'ils ont à soutenir pour la défense de leurs droits.

Nous avons donc, comme peuple, commis une grande faute, une faute dont les conséquences durent et dureront peut-être longtemps encore. Et quand on se rappelle que dans l'autre vie il n'y aura que des individus, que partant les fautes d'un peuple s'expiant ici-bas, on n'est pas surpris que Dieu nous ait châtiés, en nous envoyant à nous comme à bien d'autres, le fléau de la guerre.— Remercions la Divine Providence que le châtiment n'ait pas été plus rude ; mais prenons la résolution de mieux remplir nos devoirs comme peuple.

*

* *

Mais les nôtres, là-bas, ne nous ont pas dit seulement leurs difficultés, leurs luttes, leurs succès et leurs espérances ; ils nous ont aussi fait connaître leurs besoins et exprimé leurs désirs ; ils nous ont dit ce qui leur manque et ce qu'ils attendent de nous.

Il leur faut d'abord des institutrices bilingues. Quelque parfait que soit leur programme d'études françaises, il n'aura évidemment de bons résultats qu'en autant qu'ils

seront pourvus de personnes capables de le mettre à exécution. Le défaut de bonnes institutrices bilingues paralyse nécessairement les meilleures volontés et les plus généreux efforts.

Le ministère d'éducation de la Saskatchewan reconnaissant nos brevets d'enseignement, nos institutrices peuvent facilement faire du service là-bas : les portes des écoles de cette province leur sont ouvertes.

La chose n'est pas tout à fait aussi simple ni aussi facile au Manitoba et en Alberta. Dans ces deux provinces, les brevets décernés par nos Écoles normales où le Bureau des Examineurs de la Province de Québec ne sont pas reconnus. Force donc serait aux jeunes filles qui seraient prêtes à aller faire de l'enseignement dans ces deux provinces de faire un stage dans les Écoles normales de l'État et d'en subir les examens. Cependant, M. Giroux, député à la Législature de l'Alberta nous a assurés, lors de notre séjour à Edmonton, que le ministre de l'Éducation dans le cabinet Brownlee lui a promis qu'il accorderait la reconnaissance officielle aux brevets donnés par celles de nos Écoles normales qui adopteraient le programme d'études de l'Alberta. Il vaudrait peut-être la peine de mettre cette promesse à l'épreuve. Il devrait être facile d'ouvrir, dans une École normale des cantons de l'Est, par exemple, un département spécial pour les jeunes filles qui seraient disposées à se consacrer à l'enseignement en Alberta.

Nous abandonnons la requête à M. le député Giroux, de l'Alberta, et notre humble suggestion, à la considération de M. le Surintendant de l'Instruction publique.

On comprend que les parents peuvent craindre de laisser partir leurs jeunes filles pour un pays si lointain; cependant, il est certainement des cas où la chose peut se faire sans que ces jeunes institutrices courent aucun danger. Et par contre, il est sûr que la position est rémunératrice, puisque le traitement d'une institutrice dans l'Ouest est de \$800. à \$ 1,000.00 par année. Et elles n'auraient pas de difficulté à trouver

de l'emploi, car il y a partout pénurie d'institutrices bilingues. En Alberta, notamment, M. Giroux nous a dit qu'on n'avait que quarante pour cent du nombre requis.

Ce qu'on nous a partout demandé, dans l'Ouest, c'est encore de bons colons ; de bons colons, disons-nous, non des spéculateurs ; car de cette engeance, comme nous, du Québec, ils en ont de reste. C'est la seule mauvaise herbe, avec le fanatisme orangiste, qu'ils ne réussissent pas à détruire au moyen des jachères d'été. Si nous étions cinq, dix familles canadiennes-française de plus, nous répétait-on souvent, nous serions en majorité, ou du moins en nombre assez imposant pour donner une physionomie plus catholique et plus française à nos écoles.

L'Ouest nous demande des colons, non pas ceux qui peuvent et veulent rester ici, car là-bas on comprend qu'une Province de Québec forte constitue, pour les groupes français disséminés à travers le Canada, l'une de leurs meilleures garanties de survivance nationale ; et on ne voudrait pas l'affaiblir. L'Ouest nous demande de lui envoyer ceux des nôtres qui se disposent à traverser la frontière américaine ou à aller s'engouffrer dans les villes de chez nous et y augmenter le nombre des chômeurs et des miséreux.

Au point de vue matériel, il y a certainement grand intérêt pour les nôtres à aller s'établir sur les belles fermes de l'Ouest, plutôt que d'aller grossir le nombre des esclaves et des victimes de l'industrialisme dans nos villes canadiennes ou américaines.

Non pas que l'Ouest soit le pays de Cocagne ou le Klondyke que l'on croit. Non, la malédiction portée contre Adam coupable et sa postérité suit l'homme partout, même dans l'Ouest. Là comme ailleurs, l'on ne mange son pain qu'à la sueur de son front. Les colons qui s'y sont établis ont sans doute bien réussi, très bien même, et réalisé souvent une jolie petite fortune. Mais cela tient non seulement à la grande fertilité du sol, qui est indéniable, mais au fait aussi

qu'ils se sont taillé un domaine en pleine prairie et que chacun là-bas est un petit seigneur. Un homme, dans l'Ouest, qui n'a qu'un quart de section de terre est considéré comme un petit fermier. La plupart possèdent au moins une demi-section, souvent trois quarts de section et même une section complète, sinon davantage. Or, nous l'avons déjà fait remarquer, une section c'est à peu près l'équivalent de huit de nos meilleures terres. Il n'est pas surprenant qu'on fasse de l'argent. Mais quand on fera partout une culture mixte(1), qui coûte plus de travail et demande plus de main-d'œuvre, et que partant, un homme ne pourra plus cultiver un aussi grand morceau de terre ; quand la population sera devenue plus dense et que chaque fermier ne possèdera plus qu'un quart ou un huitième de section, ce qui équivaut à deux et à une seule terre d'ici, les bénéfices seront nécessairement moins considérables. L'âge d'or des provinces des prairies sera peut-être alors passé. Cependant, même dans ce temps-là, il sera plus avantageux d'être fermier de l'Ouest qu'ouvrier de ville.

Il y a donc, pour les Canadiens français de la Province de Québec qui ne peuvent rester sur nos terres, intérêt matériel à aller s'établir dans l'Ouest, et en le faisant ils ne courent aucun danger sérieux pour leur langue et leur foi, à une condition toutefois : c'est que cette émigration de la Province de Québec vers l'Ouest ne se fasse pas au petit bonheur, mais selon un plan préconçu ; que les nouveaux colons, au lieu de se fixer au hasard, au risque de se trouver isolés et

(1) Au Manitoba, Mgr l'Archevêque de S.-Boniface, ne cesse d'exhorter les fermiers à faire une culture mixte, c'est-à-dire la culture des céréales combinée avec l'industrie laitière et l'élevage des animaux, et on suit de plus en plus ses conseils. Mais dans une bonne partie de l'Alberta et dans presque toute la Saskatchewan on ne se livre guère à d'autre culture qu'à celle des céréales, surtout du blé. Ce genre de culture exclusive a l'avantage d'être plus facile, de permettre donc une exploitation plus étendue, et d'être actuellement bien payant, tout en exigeant relativement peu d'efforts. Mais, à notre sens, elle a, qu'on le veuille ou non, le grand inconvénient d'appauvrir la terre. La richesse du sol est grande sans doute, mais elle n'est pas inépuisable.

perdus au milieu d'une foule cosmopolite ou hostile, se dirigent de préférence vers les endroits où il existe déjà des noyaux canadiens-français.

Épars, les nouveaux colons sont bien exposés à perdre les caractères distinctifs de la race ; en tout cas, leur influence sera à peu près nulle, ils seront perdus pour nous et sans utilité pour les nôtres là-bas ; groupés, au contraire, ils seront forts et feront rayonner l'influence catholique et française.

Mais les moyens d'orienter ainsi les Canadiens français de la Province de Québec vers l'Ouest ? Les voyages de *La Liaison française* en sont un ; les excursions de moissonneurs en sont un autre ; mais ne serait-il pas possible d'organiser des excursions spéciales pour les colons *en puissance* : des voyages semblables à ceux de *La Liaison française*, mais qui seraient moins luxueux et donc moins dispendieux encore, et auxquels pourraient prendre part les cultivateurs ou fils de cultivateurs de nos vieilles paroisses de la Province de Québec ? Les missionnaires-colonisateurs dont on connaît le talent d'organisation, pourraient, avec le précieux et indispensable concours de messieurs les curés et de la presse catholique, et l'intelligente et patriotique collaboration des administrateurs du C. N. R., faire de ces voyages un grand succès au point de vue national.

Mais pour que la chose fût plus efficace, il faudrait que dans chacune des localités que visiteraient les excursionnistes, on imitât ce qu'a fait cette année M. l'abbé Dubois, curé de Rosetown, et qu'on préparât une liste des terres à vendre dans la paroisse, avec, en regard, le prix demandé et le montant exigé comptant, etc.

*

* *

Les voyages de *La Liaison française* constituent donc d'agréables et instructives vacances. Mais s'ils sont utiles à

ceux qui les font, en est-il de même pour le pays et la race ? Quel en est le résultat, au point de vue national ? Valent-ils ce qu'ils coûtent ? Oui, et même plus qu'ils ne coûtent, car ils ne coûtent vraiment pas cher. Voyager vingt jours et dix-neuf nuits, et faire 7,666 milles en chemin de fer, 200 à 300 milles en automobiles, 170 milles en bateau, et cela pour moins de \$300.00 ce n'est réellement pas cher, et la chose n'est possible que grâce au dévouement des organisateurs et au patriotisme des officiers supérieurs du Chemin de fer National.

Nous avouons bien franchement que nous étions d'abord un peu sceptique sur l'efficacité de pareils voyages ; mais quand une fois on y a pris part et qu'on a entendu les paroles vibrantes d'émotion que nous ont adressées nos frères de l'Ontario et de l'Ouest, quand on a vu la manière, si cordiale, avec laquelle ils nous ont reçus, on ne peut plus douter que ces excursions patriotiques, en même temps qu'elles constituent, pour ceux qui les font, d'intéressantes vacances, ne soient de nature à reconforter ceux qui, là-bas, luttent, on sait avec quelle énergie, pour la défense et la conservation de leur langue et indirectement de leur foi, et à réveiller la fierté de race chez ceux des nôtres qui seraient peut-être tentés d'abdiquer devant le fanatisme de certains anglo-protestants.

Il n'y a pas jusqu'aux autorités civiles que de pareils voyages n'impressionnent et ne disposent favorablement à l'égard des nôtres.

Preuve : la présence, au banquet qu'on nous a offert, à Edmonton, de son Honneur le maire de la ville, M. Bury, qui nous a adressé la parole et qui a eu l'amabilité de dire ses premières phrases à notre adresse en notre propre langue.

Preuve encore : la réception officielle qui nous a été faite, à Régina, par le premier ministre de la province, M. Gardiner, un homme relativement jeune encore, mais remarquablement bien doué et qui a parlé là comme un vrai Canadien, comme un homme d'État à l'esprit large, juste et droit.

Mais la preuve la plus manifeste, c'est la réception officielle qui nous a été faite à Victoria. La Colombie britannique est la province la moins française de tout le Dominion ; c'est là que les nôtres sont le moins nombreux et le moins organisés, et qu'ils exercent le moins d'influence.

A Victoria, pas de réception au programme. Cependant, les autorités gouvernementales, ayant appris qu'un groupe représentant le plus ancien élément du Canada était en visite à Victoria, par un sentiment de délicatesse qui les honore et qui nous a été au cœur, n'ont pas voulu que nous passions inaperçus, et l'honorable M. MacLean, premier ministre intérimaire, nous a officiellement souhaité la bienvenue au parlement de Victoria.

Ces voyages font donc du bien et en feront encore ; mais ils en feraient davantage si le groupe des voyageurs était plus imposant par le nombre et plus représentatif. Aussi nous permettrons-nous d'exprimer le souhait qu'à l'avenir il y ait dans ces voyages plus de délégués officiels. Le Gouvernement de Québec, cette année encore, a voulu avoir le sien, c'était M. Paquet, député de Montmagny à la Législature.

Mais pourquoi nos sociétés *nationales et patriotiques*, comme la Saint-Jean-Baptiste ; *professionnelles*, comme le Barreau, le Collège des Médecins et Chirurgiens, la Chambre des Notaires ; *commerciales*, comme la Chambre de Commerce, La Banque Canadienne Nationale, La Banque Provinciale, La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance-Vie, Les Artisans, etc., pourquoi ces différentes sociétés ou associations n'auraient-elles pas leurs représentants officiels au cours de ces voyages de *Liaison française*. Elles feraient ainsi une œuvre patriotique qui ne leur nuirait en rien, qui même, croyons-nous, ne pourrait que leur être très profitable, au simple point de vue affaires.

Joseph FERLAND, ptre.